

**MODIFICATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE HEUDEBOUVILLE**

[DÉPARTEMENT DE L'EURE]

Cahier des Frontages* à préserver

Recommandations concernant la protection et la mise en valeur des frontages

PLAN LOCAL D'URBANISME

2.0.A4

* Le *frontage* désigne l'espace de bord de rue, tant privé que public qui s'étend devant un riverain. Les exemples qui suivent constituent trois types de frontage présents dans la commune.

L'ensemble des frontages à préserver est repéré graphiquement sur le plan de zonage 2.2.

Légende :

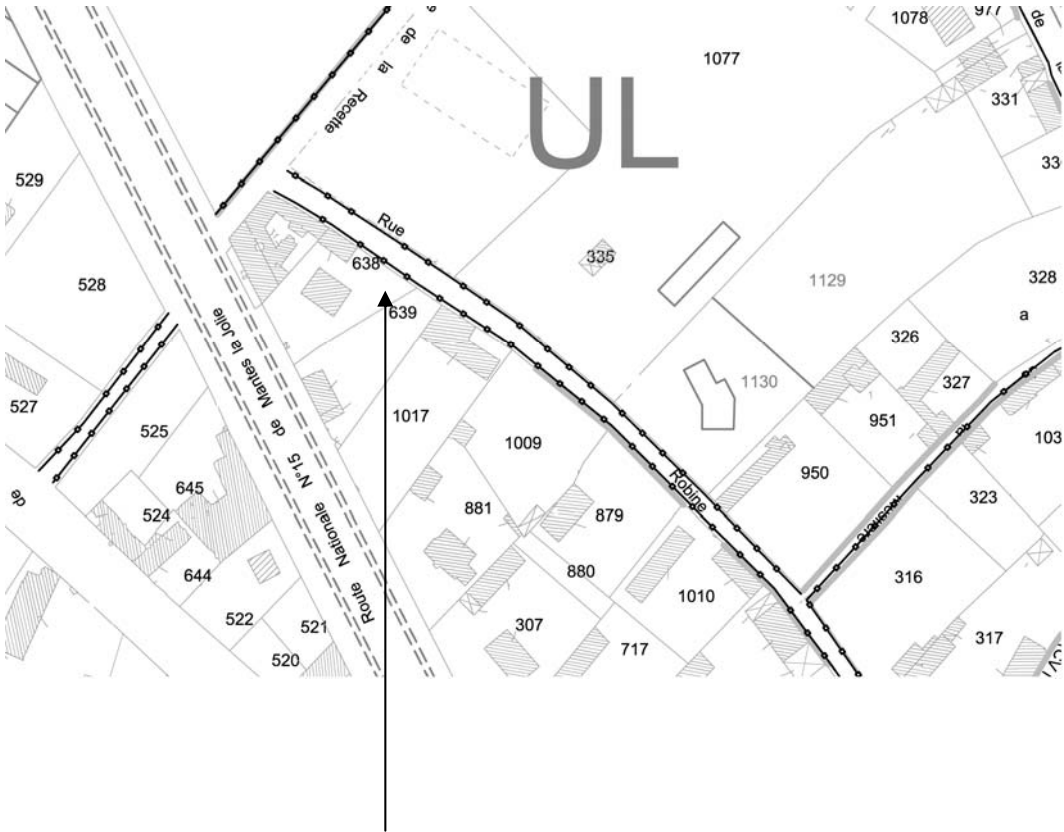
 Frontages à préserver.

Les frontages / noues constitués par des fossés ou des noues ne devront pas être comblés.

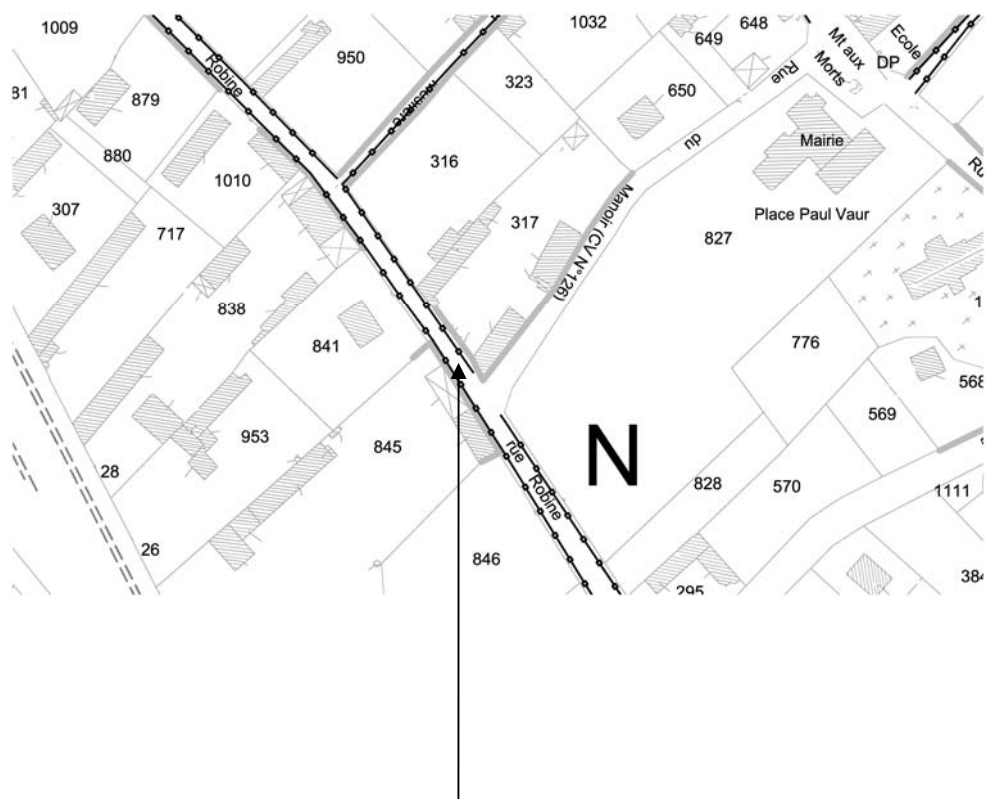
Les frontages / jardins garderont leur caractère planté. Le type de fleurs et de vivaces est laissé au libre choix des riverains ou de la commune

Les frontages / bandes enherbées ne devront pas être minéralisés

Exemple 1 : Le frontage/noue



Exemple 2 : Le frontage/jardin



Exemple 3 : le frontage/bande enherbée

